



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

AIDE-MÉMOIRE COMMENT TRIER VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES



Résidus domestiques dangereux (RDD)

870, ch. Donaldson (L'Ange-Gardien)



Peinture, batteries, pesticide, chlore, tube néon, aérosol, huiles, pneus sans jantes

Ouvert de 7h à 11h

un vendredi sur deux (semaine du recyclage)

Une personne sera sur place afin de recevoir vos produits.

Il est **interdit** de déposer vos **RDD** devant la grille en dehors des heures d'ouverture.

Appareils électroniques électriques

870, ch. Donaldson (L'Ange-Gardien)



Télévision, ordinateur, four micro-onde

Acceptés du lundi au vendredi

Tous les matériaux qui entrent au centre sont recyclés ou traités de façon appropriée pour ne pas nuire à la santé et à l'environnement.

Déchets encombrants



Communiquez avec la municipalité pour faire ramasser vos encombrants tels que meubles et matelas:

Courriel : adm@municipalitedelangegardien.com
ou 819-986-7470 poste 221

Ferrailleur – André St-Amour



Tout métal sera ramassé gratuitement (vieux appareils ménagés, barbecue, réservoir à eau chaude, fil électrique, tuyaux de cuivre ou d'aluminium, air climatisée, thermopompe, batteries, etc.).

819-766-2298

Éco-centre
187, chemin Industriel
819-281-8584

Matières acceptées



Bois, gypse, résidus de construction, céramique, isolant, béton, branches, bardeau.

Saviez-vous qu'en tant que contribuable à la municipalité vous avez droit à **2 coupons pour déposer gratuitement la valeur d'environ 2m³ de matériel.**

Le premier coupon étant émis de janvier à juin et le second de juillet à décembre. Vous avez **1 mois** pour l'utiliser. Suivant cette période, le coupon devient sans valeur et doit être remplacé.

Vous présenter avec pièce d'identité au bureau de la municipalité au **1177, route 315 (L'Ange-Gardien)** pour vous prévaloir de ces coupons.

Compostage



Résidus compostables: Fruits et légumes, plantes, filtre à café, coquilles d'œuf, sachets de thé, riz, pain, pâtes, serviette en papier, essuie-tout, cheveux naturels, gazon, feuilles d'arbres etc.

Sur une base volontaire, nous vous invitons à faire votre propre compost. Faire du compost est une bonne façon d'économiser en frais d'enfouissement.

Vous pouvez vous procurer un composteur domestique de type « FreeGardenEarth » à la Municipalité au **1177, route 315 (L'Ange-Gardien)**

Cartouches d'encre – piles – cellulaires

1177, route 315 (L'Ange-Gardien)

Cartouches d'encre, piles et cellulaires peuvent être déposés à la municipalité pendant les heures de bureaux.



(verso)



MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN

AIDE-MÉMOIRE

COMMENT TRIER VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES



Déchets verts ou compostables

Les citoyens de l'Ange-Gardien sont autorisés à déposer leurs déchets verts ou compostables sur le site de la Plate Forme Agricole de l'Ange-Gardien, 550, chemin River, près du Méga Dôme sous la ligne hydroélectrique, et ce, en tout temps. Vous devez déposer la biomasse selon les matériaux déjà en place :

- les andains de feuilles
- les andains d'aiguilles
- les andains de bois morts, branches ou petits arbres de 8 à 10 pouces de diamètres

Matières compostables visées :

- rognures de gazon
- aiguilles de pins
- bois rameaux (branches et tillages d'arbres)
- matières végétales vertes
- feuilles d'arbres
- sciure de bois feuillus
- écorces
- fumiers de ferme (avec apport de pailles)
- composte de fumier (plus de 4 mois ans adjonction de terre)
- fumier de volailles
- gazon

